

# **Association Suisse d'Assurances ASA**

## **Conférence des offices AI (IVSK)**

### **Santésuisse**

## **Communiqué de presse**

Rüschlikon, le 21 avril 2006

### **La collaboration visant la réintégration a démarré**

**Les assureurs actifs en matière d'indemnités journalières maladie, d'assurance invalidité et de prévoyance professionnelle ont exprimé leur volonté de collaborer à la réintégration aussi rapide que possible des personnes handicapées à leur poste de travail. Cette collaboration a bien démarré.**

Des experts dans les domaines de l'indemnité journalière maladie, de l'assurance invalidité et de la prévoyance professionnelle, réunis aujourd'hui pour un séminaire de spécialistes à Rüschlikon, se sont penchés sur le potentiel et les possibilités d'améliorer leur collaboration pour favoriser la réintégration. La complexité des systèmes d'assurance constitue encore souvent de nos jours une entrave à la collaboration efficace entre assureurs. Des méthodes de collaboration modernes et souples doivent apporter l'amélioration désirée. L'objectif est de remettre aussi rapidement que possible à leur poste de travail les personnes souffrant d'un handicap dans leur santé et d'éviter leur passage à l'invalidité.

Diverses pistes sont explorées dans le cadre de la « **Collaboration interinstitutionnelle étendue** », **CII-plus** ([www.iiz-plus.ch](http://www.iiz-plus.ch)). Les cas d'indemnités journalières maladie seront annoncés plus rapidement aux offices de l'AI et le traitement de ces cas par les assureurs privés sera simultanément amélioré. Un second point de jonction se situe entre le premier et le deuxième pilier : un manuel pour les institutions de prévoyance clarifie ce sujet.

#### **Premiers succès de la stratégie « back-to-work »**

Les premiers succès de cette stratégie « back-to-work » ont pu être présentés lors du séminaire qui s'est tenu dans le «Swiss Re Centre for Global Dialogue». Les communications des offices AI aux institutions de prévoyance ont été fortement améliorées, tout comme les échanges de données l'ont été sur le plan qualitatif. Le manuel « AI – prévoyance professionnelle » a déjà bien fait ses preuves. Ont en outre été décrits les premiers pas accomplis à l'enseigne de la convention de

collaboration, présentée en janvier 2006, entre les offices AI et les assureurs intervenant en amont de l'AI.

Le séminaire a aussi porté ses réflexions sur la 5<sup>e</sup> révision de l'AI. De par la volonté du Conseil national, l'AI doit se voir attribuer des fonctions supplémentaires en matière de détection et d'intervention précoces ainsi que de mesures d'intégration. Celles-ci auront une grande influence sur la collaboration entre offices AI, assurances d'indemnités journalières maladie et prévoyance professionnelle.

### **Pour plus d'information**

#### *Association Suisse d'Assurances ASA*

Markus Escher, président de la Commission pour les questions sociales de l'ASA  
Tél. 021 614 75 01, e-mail markus.escher@aeis.ch

#### *Conférence des offices AI*

Andreas Dummermuth, président de la Conférence  
Tél. 041 618 51 00, 079 406 95 02, e-mail andreas.dummermuth@aknw.ch

#### *santésuisse*

Peter Marbet, responsable du département Politique et communication  
Tél. 032 625 42 57, e-mail peter.marbet@santesuisse.ch

Le présent communiqué de presse est diffusé sur les sites de l'ASA ([www.svv.ch](http://www.svv.ch)), de santésuisse ([www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)), de la Collaboration interinstitutionnelle étendue, CII-plus ([www.iiz-plus.ch](http://www.iiz-plus.ch)) et de la Conférence des offices AI ([www.ivsk.ch](http://www.ivsk.ch)).